



C'EST LA FOLIE DES GRANDEURS AU CD DU PORT



Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois les agents du centre de détention du Port doivent faire face à la gestion des détenues présentant de troubles mentaux.

Plus particulièrement une personne détenue défavorablement.

Placé au quartier disciplinaire à la suite d'une violente agression sur une personne détenue il ne cesse depuis de provoquer les personnels, d'insulter et de proférer des menaces de mort !!!!

Pour FO JUSTICE cette situation ne peut plus durer.

Les quartiers d'isolement de nos établissements ne peuvent compenser l'absence de structure adapté dans le cadre de la prise de personnes détenues présentant des troubles d'ordre mentaux.

Les quartiers d'isolement ne sont pas des poubelles et les agents ne sont pas des psychiatres !! Aujourd'hui la politique pénitentiaire en outre-mer souffre du manque de courage de nos politiques.

Dans un rapport rendu en décembre 2018, l'IGAS (Inspection générale des affaires sanitaires) et l'IGJ (inspection générale de la justice) insistait sur la nécessité de la mise en place des UHSA en outre-mer aux regards des besoins prioritaires dans le cadre de la prise de charge de la population pénale. La loi d'orientation et de programmation de la justice du 9 septembre 2002 prévoyait la création des UHSA sans déterminer les capacités précises. Les arbitrages successifs ont conduit à déterminer une capacité totale de 705 places en UHSA dont 440, correspondant aux neuf unités visitées par la mission, ont déjà été construites. Il serait prévu pour la seconde tranche l'ouverture de sept nouvelles unités pour un total de 265 lits, dont 45 en outre-mer (une UHSA de 60 lits et six de quarante lits).

En 2023 se sont plus d'une quinzaine de personnes qui ont faits des séjours en hôpital psychiatrique.

FO JUSTICE INTERPELLE le Directeur du Centre détention du Port au vu de la situation de notre établissement et dans l'attente que nous soyons entendus avec la mise en place de structure adapté.

FO JUSTICE EXIGE le transfert vers la métropole de la personne détenue A.J.

FO JUSTICE DÉNONCE le manque de courage et l'absence de prise de décision du Chef d'établissement.

FO JUSTICE N'ATTENDRA PAS qu'un personnel tombe sur la coursive pour **RÉAGIR**. Vous refusez de prendre vos responsabilités.

FO JUSTICE PRENDRA les siennes avant que ce drame n'arrive.

Nous disposons d'un domaine de 30 hectares, qui est aujourd'hui est occupé par des Concessionnaires extérieures au chiffre d'affaires intéressant !!!!

ARRET BAT LA MÈR POU GINGNE LEKIM, il FO agir !!!

